

## Les Femmes au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique

Si nous avons appris avec grand plaisir que les femmes de l'enseignement secondaire public étaient maintenant représentées au Conseil Supérieur, nous constatons avec regret que l'enseignement secondaire libre féminin n'y avait plus de déléguée. Pendant de longues années Mmes Mathilde Salomon, Berthe Milliard, Sanua-Milhaud, Sance l'ont successivement représenté avec honneur.

Cette année c'est un délégué de l'Enseignement libre masculin qui a remplacé Mlle Sance, directrice du collège Sévigné et nous en avons un regret d'autant plus vif que l'enseignement féminin doit beaucoup au collège Sévigné et à sa directrice. Nous ne saurions oublier que c'est cet établissement qui prépara les femmes aux examens mixtes avant même que ceux-ci ne leur soient ouverts, c'est-à-dire bien avant que l'enseignement secondaire féminin public ait eu la possibilité de le faire.

Il y a, nous semble-t-il, quelque ingratitude dans la décision prise et nous voulons espérer que l'on pourra réparer l'an prochain l'injustice commise envers l'enseignement libre féminin.

C. B.

1934-30-06  
n° 1115